

16 Puéricultrices (F/H)

Rejoignez la Direction des Familles et de la Petite Enfance (DFPE – 13 postes) ou la Direction de la Santé Publique (DSP – 3 postes) dans des services publics ambitieux, de proximité, répartis dans tout Paris.

Vos principales missions, variables selon l'affectation choisie à l'issue du concours (en crèche à la DFPE ou en protection maternelle et infantile à la DSP) :

- **Garantir** le bien-être, la qualité et la sécurité de l'accueil des enfants et de leur famille ; orienter, soutenir et coordonner la relation aux familles dans le processus de parentalité ;
- **Concevoir, mettre en œuvre et développer** le projet pédagogique ou le projet de service et participer aux actions de la Ville de Paris en faveur de la petite enfance et des mille premiers jours ;
- **Réaliser** des consultations de puériculture en centre de PMI ou lors de visites à domicile, **participer** à l'évaluation des informations préoccupantes dans le cadre de la protection de l'enfance, proposer des ateliers autour des mille premiers jours ;
- **Manager, animer et piloter** une équipe pluridisciplinaire ;
- **Piloter** une structure, assurer la gestion budgétaire et financière d'une structure ;
- **Participer** à la mission de contrôle et d'agrément des établissements d'accueil du jeune enfant (DFPE – 2 postes de chargés de contrôle des établissements d'accueil collectif de la petite enfance).

La rémunération brute mensuelle est de 2 650€ en début de carrière (hors reprise d'ancienneté, à laquelle s'ajoutent le remboursement partiel des frais de transport et éventuellement les suppléments et allocations pour charge familiale).

27 jours de congés annuels et entre **29 et 31 JRTT** en fonction de l'affectation.

Amplitude journalière : selon les horaires de l'établissement.

Vos avantages :

- Multiples opportunités d'évolution de carrière professionnelle (progression de carrière, mobilité géographique,...) ;
- Accès à la formation ;
- Participation à la mutuelle santé et prévoyance santé ;
- Remboursement partiel des transports domicile-travail (75 % du pass Navigo par exemple) ;
- Accès gratuit à de nombreux équipements sportifs et culturels de la Ville de Paris (<https://www.paris.fr/services>) ;
- Offres loisirs de l'AGOSPAP <https://www.agospap.com>

Inscriptions au concours

**Du 21 septembre
au 23 octobre 2026**

Concours de Puéricultrice (F/H)

(catégorie A)

**Épreuves à partir du
07.12.2026**

PROFIL :

- Être titulaire du diplôme d'État de Puéricultrice (F/H) ou être titulaire d'une autorisation d'exercer la profession de puéricultrice (F/H) en France ;
- Remplir les conditions générales d'accès à la fonction publique ;
- Capacités de management et d'encadrement d'équipe ;
- Connaissance du cadre réglementaire et sanitaire relatif à la petite enfance ;
- Capacité d'écoute et de communication ;
- Rigueur.

RENSEIGNEMENTS ET INSCRIPTIONS

Ville de Paris / DRH / Bureau du recrutement
2 rue de Lobau – 75004 Paris (9h-12h30 / 13h30-17h)

www.paris.fr/recrutement

